

MARGUERITE DUPIRE 1977

Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Sereer (Sénégal)

Anthropos 72, 3-4, p. 376-400

et

MARGUERITE DUPIRE 1985

Les « tombes de chiens » : mythologie de la mort en Pays sereer (Sénégal)

Journal of religion in Africa, 1,3, p. 201-215

2014, mars 2019

Le mégalithisme sénégalais éclairé par l'ethnologie des Sereer

Les fouilles du tumulus 43 du site de Santhiou Kohel au Sénégal que j'ai entreprises en 1980-81 (Gallay *et al.* 1982 ; Gallay 2015 ; Gallay à paraître), ont livré trois individus accompagnés du squelette d'un chien démembré. L'interprétation au plan du rituel de cette sépulture - que j'attribue à une période tardive (XVI^e s. ?) - peut difficilement faire l'impasse de connaissances ethnographiques locales à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest. Cette confrontation concerne d'abord les Sereer qui servent de référence incontournable pour comprendre les rituels mégalithiques sénégalais, mais également les populations « du terroir » situées au sud de la Gambie, notamment les Coniagui (Gessain 2004 ; Laporte *et al.* 2018). Elle montre notamment à quel point cette sépulture est proche des rituels funéraires Sereer précoloniaux (Becker, Martin 1982 ; Cros *et al.* 2013).

Les deux articles de Marguerite Dupire (1977, 1985) consacrés aux tombes de chiens et aux rituels funéraires sereer *Les « tombes de chiens » : mythologie de la mort en Pays sereer (Sénégal)* et *Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Sereer (Sénégal)* permettent d'éclairer et d'enrichir considérablement l'environnement social et religieux possible de cette sépulture, un exemple de la fécondité d'une démarche qui tente de lier archéologie et anthropologie (fig. 1).

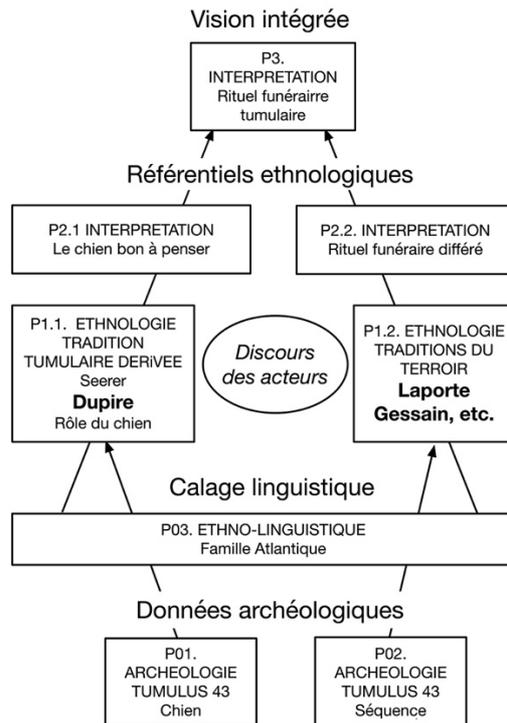


Fig. 1. Intégration du discours des acteurs dans le processus d'interprétation des données archéologiques

Les données archéologiques

La fouilles du tumulus 43 a combiné approche taphonomique détaillée de la sépulture centrale et analyse stratigraphique de la masse du tumulus (Gardin, Gallay à paraître).

P01. Le chien dans les sépultures

Ethnographie et archéologie : mentions diverses

Des tombes dites de chiens se rencontrent dans une région actuellement habitée par les Sereer du Siine et de la région de Thiès. Ces dernières sont dites par les habitants ne contenir que des chiens. Aucune vérification empirique n'a pourtant été conduite sur cette question et l'on peut considérer qu'il s'agit de discours réinterprétatifs secondaires, comme il en existe beaucoup à propos des monuments funéraires dans la région.

Des tombes dites de chiens sont également mentionnées dans la zone mégalithique sénégalaise pour des tumulus protohistoriques particulièrement imposants. Selon Martin et Becker, il existe de pareilles tombes dans la zone mégalithique à Mbafaye, Peul-Lamassas, et Tiékène.

Dans de rares cas des squelettes de chiens ont été découverts associés à des squelettes humains dans des tombes. Trois cas sont aujourd'hui connus :

- Dans le delta du Saloum, les squelettes exhumés étaient parfois accompagnés de restes de chiens.
- On a fouillé un squelette de chien dans le cercle 28 de Sine Ngayène à proximité d'un amoncellement de squelettes humains comportant 59 individus (fouilles Thilmans).

- A Santhiou Kohel sur le Bao Bolon les restes d'un chien dépecé accompagnait les deux premiers individus inhumés dans le tumulus 43 (fouilles Gallay 1980-81).

Le contexte archéologique témoigne donc à la fois d'un discours réinterprétatif secondaire et de faits archéologiques concrets, soit d'une situation complexe qui n'ôte en rien l'intérêt que l'on peut porter aux informations ethnologiques.

Tumulus 43 Santhiou Kohel

Les informations fournies par le site de Santhiou Kohel sont les plus complètes.



Santhiou Kohel (Sénégal). Sépulture centrale du tumulus 43. Fouilles 1980-81. Photo A. Gallay.

Le tumulus 43 comprenait en son centre les inhumations de trois individus accompagnés d'un chien. L'étude précise de la position du corps de l'animal a été réalisée par Jean-Paul Cros, aidé de Lisandre Bedault, archéo-zoologue (UMR 8215 - Trajectoires - de la Sédentarisation à l'Etat F-92023 Nanterre cedex). Je leur exprime ici tous mes remerciements.

Les données de fouilles montrent que nous sommes bien en présence d'un seul animal qui se présente au minimum en trois parties : le corps, la tête et une patte arrière à distance du reste du corps. Chacune de ces parties est globalement en position anatomique. Le chien et les individus 1 et 2 sont intimement liés; le corps du chien repose en partie *sur* la cuisse et *sous* l'avant-bras d'un des deux sujets, mais aussi *sur* le genou de l'autre. Rappelons néanmoins que l'identification anatomique précise des os du chien est probable, mais pas absolue, et que l'avant-bras humain peut appartenir éventuellement au sujet 2. L'interprétation la plus vraisemblable des dispositions observées est donc une découpe du chien avant dépôt qui a permis de séparer les quatre membres, ainsi que la tête du tronc et, peut-être, la queue. Il est difficile de dire à quel niveau est intervenue la découpe des pattes avant, les omoplates étant vraisemblablement laissées solidaires du tronc (Fig 2 et 3).

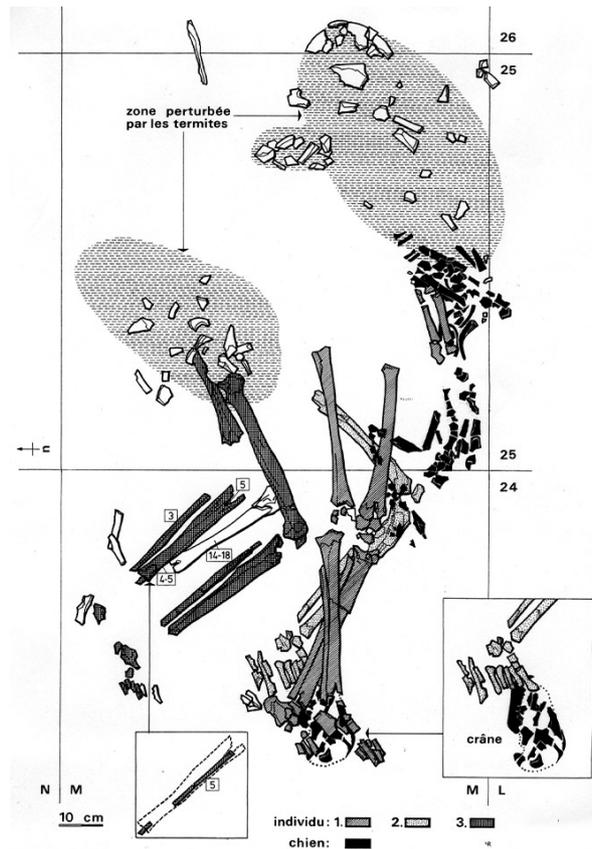


Fig. 2. Santhiou Kohel (Sénégal). Sépulture centrale du tumulus 43. Relevé de la sépulture centrale. En noir : restes du squelette de chien.

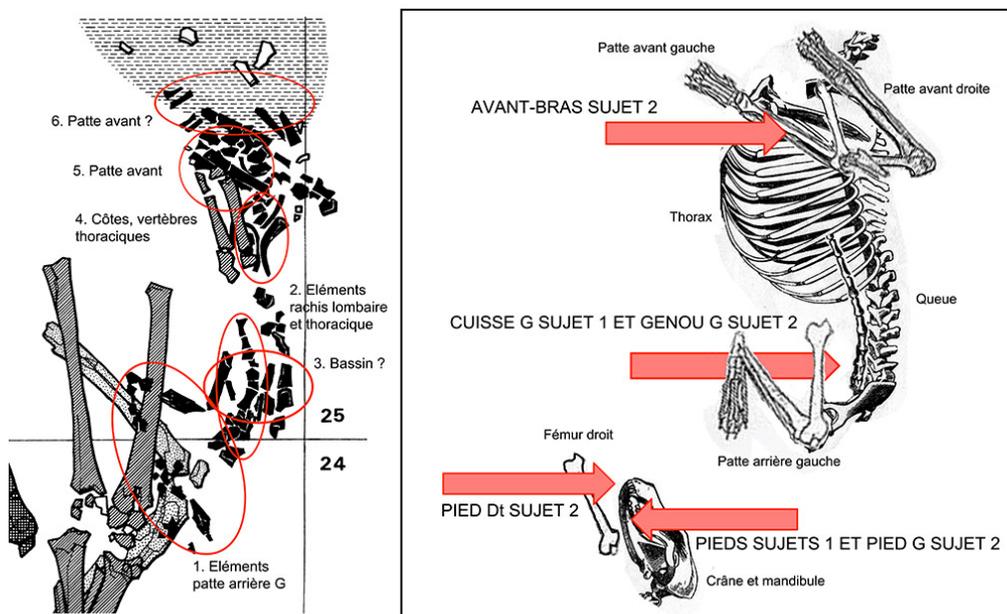
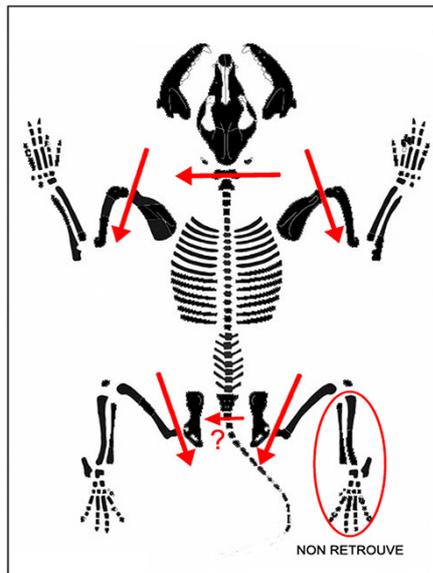


Fig. 3. Santhiou Kohel (Sénégal). Sépulture centrale du tumulus 43. Analyse des restes squelettiques du chien et identification des partie squelettiques originales permettant de restituer la découpe des quartiers et leurs positions par rapport aux deux premiers individus inhumés.



Santhiou Kohel (Sénégal). Sépulture centrale du tumulus 43. Plan de découpe probable du chien.

L'absence de la patte arrière droite du chien pourrait provenir d'un problème taphonomique, mais on peut se demander si elle n'a pas une réelle signification rituelle.

P02. La séquence stratigraphique du tumulus 43

L'histoire du tumulus comprend huit phases :

Phase 1. Occupation néolithique

Une datation C14 de la couche charbonneuse située sous la sépulture centrale et la corrélation de ce niveau avec l'horizon contenant de la céramique vacuolaire, non identifiable au plan formel, montre que ce niveau, probablement néolithique, n'appartient pas à la sépulture.

Phase 2. Creusement d'une large fosse destinée à recevoir les sépultures

Le sol ayant reçu les sépultures est situé à 0,40 m au dessous du niveau d'érection de la pierre frontale. On peut admettre l'existence d'une fosse peu profonde de grand diamètre ou, du moins, un nettoyage très soigné de la zone centrale de la sépulture avec enlèvement de l'humus d'alors.

Phase 3. Mise en place des sépultures centrales

L'analyse taphonomique, reprise récemment par Jean-Paul Cros (Cros *et al.* 2013), montre une succession de dépôts très rapprochés dans un probable édifice funéraire, toit de case réutilisé ou édifice *ad hoc*, permettant un accès de l'extérieur, soit par ordre chronologique :

- décapitation du chien, désarticulation et prélèvement de sa patte arrière. Peut-être a-t-on aussi désarticulé les autres pattes ;
- dépôt de la tête du chien décapité, de sa patte arrière, du sujet 2, puis du sujet 1 ;
- dépôt du corps du chien imbriqué dans les deux corps inhumés ;
- Après un certain temps ayant entraîné la décomposition partielle des premiers corps inhumés, dépôt du troisième individu.

Tous les corps sont déposés en position allongée.

Au plan interprétatif l'un des deux premiers corps peut être considéré comme un individu mis à mort volontairement, soit comme un accompagnant au sens donné à ce terme par Alain Testart (2004a et b). Le statut du sujet 3, dernier déposé, n'est pas évident : ce n'est probablement pas un accompagnant, mais peut-être un individu sacrifié (dans le vrai sens du terme) au moment où on décide de condamner cette structure en la recouvrant de terre ou un individu appartenant au même groupe familial, décédé peu après le premier défunt (fig.2). L'hypothèse d'un édifice funéraire temporaire fournit une explication plausible au sujet d'une partie au moins des très nombreux tessons de céramiques dispersés dans la masse du tumulus. On peut en effet se demander si ce matériel n'est pas issu des poteries déposées dans, mais surtout autour de la construction provisoire, poteries qui auraient été volontairement détruites et dispersées au moment de la construction des tumulus.

Phase 4. Creusement de quatre fossés concentriques

Quatre fossés concentriques ayant pour diamètres 10 m, 12 m, 15 m et 18 m sont creusés tour à tour et la terre en provenant des terrassements, accumulée sur les sépultures.

Phase 5. Érection d'une pierre frontale à l'est du monument

Une pierre frontale est érigée à l'est du monument, en avant du fossé le plus externe resté ouvert.

Phase 6. Dépôt d'une poterie rituelle à pâte blanche n°1, à fond perforé

La poterie n° 1 est probablement déposée près de la base de la frontale. Elle ne tarde pas à se casser et certains des fragments tombent dans le fond du fossé externe en cours de remblaiement.

Phase 7. Dépôt d'une poterie rituelle à pâte rouge n° 2.

Une seconde poterie rituelle est déposée en arrière de la pierre frontale, entre cette dernière et le fossé qui alors est presque totalement comblé. Les fragments de cette poterie ne tardent pas à se répandre en surface de ce comblement.

Phase 8. Destruction de la pierre frontale et formation de l'humus actuel

Avec la destruction de la pierre frontale, qui est laissée sur place, s'achève l'histoire du tumulus 43.

Le calage linguistique

L'étude des rituels funéraires sahariens et sahélien du Sénégal au Soudan ainsi que des sépultures éthiopiennes montre que le calage des découvertes archéologiques par rapport à la mosaïque linguistique actuelle peut fournir un cadre de réflexion intéressant en permettant de contextualiser les références que nous pouvons avancer au plan ethnographique et ethno-historique (Gallay 2016).

Nous pouvons aborder ici les questions touchant le mégalithisme sénégalais qui s'étend du sud du Sénégal à la Gambie (Mauny 1957 ; Gallay 2015).

Sur le plan linguistique, le phylum Niger-Congo auquel on peut rattacher les traditions monumentales sénégalaises présente l'avantage d'être le seul à offrir un important corpus de comparaison au niveau des monumentalismes funéraires subactuels et actuels. Sur le plan dynamique nous proposons ici un arbre de diversification simplifié du phylum établi sur la base des données d'Heine et Nurse (2004), ainsi que des contributions de Williamson (1989a et b) et Blench (2006) (fig. 4).

L'arbre s'organise entre deux branches principales. Nous trouvons à gauche des familles anciennes auxquelles se rattachent le bangeri me, dialecte d'un petit village du pays dogon découvert et décrit pour la première fois par Blench, les divers parlers dogon et les langues kordofaniennes isolées dans les Mont Nuba. A droite se situent par contre les langues de la famille benue-congo, très récente, à laquelle appartiennent les langues bantou très largement diffusées. En position intermédiaire nous trouvons les langues atlantiques et mandé qui nous intéressent plus directement ici (fig. 4).

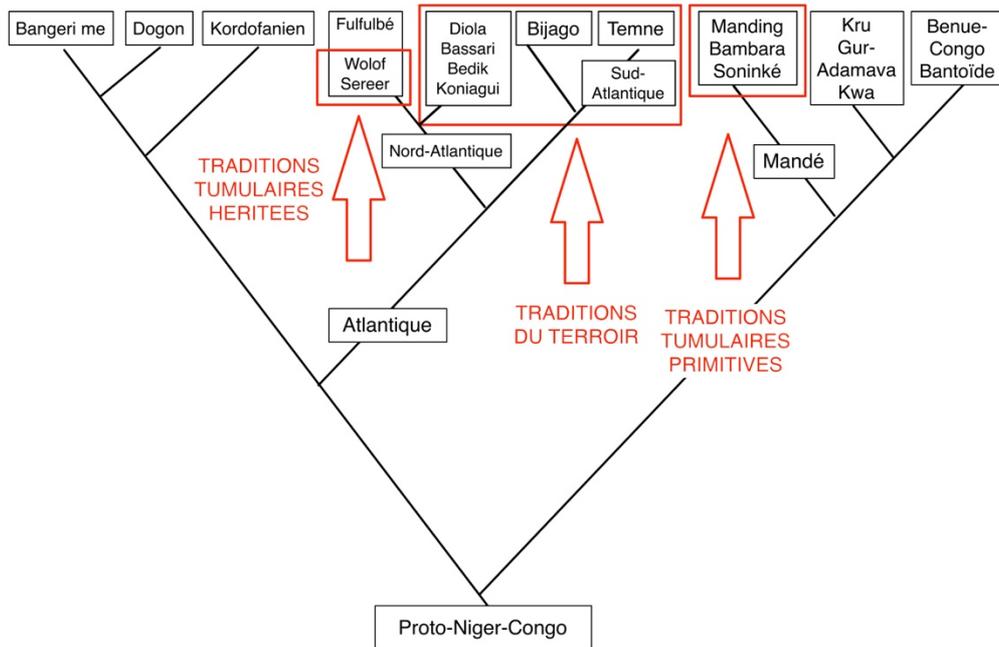


Fig.4. Afrique de l'Ouest. Classement simplifié des familles linguistiques du phylum Niger-Congo et positions des traditions monumentales.

Sur le plan des rites funéraires nous pouvons distinguer une tradition tumulaire propre au monde mandé et un ensemble très hétérogène et d'origine probablement plus ancienne rattachable à la famille atlantique que nous regroupons ici sous le terme de *traditions du terroir*. Des analogies entre les rituels funéraires des cercles mégalithiques sénégaubiens et ce deuxième ensemble, décrit notamment par Luc Laporte (Laporte *et al.*, 2017), permettent de proposer un rattachement des mégalithes sénégaubiens à cette famille atlantique.

Les traditions tumulaires de la famille atlantique septentrionale, notamment les traditions sereer peuvent être considérées comme des émanations récentes du monumentalisme mandé dont les circonstances historiques sont bien connues à travers la formation du royaume du Saloum.

Ce classement par groupes linguistiques fait apparaître quelques contrastes intéressants. Les tumulus caractérisent essentiellement des populations sahéennes des groupes mandé et atlantique septentrionaux pour lesquelles on a décrit des formations étatiques. Les tumulus les plus imposants semblent liés au groupe mandé, alors que le groupe atlantique septentrional (Wolof et Sereer) se caractérise par des constructions plus modestes. Dans les deux cas, les masses de terre peuvent recouvrir des constructions qui sont souvent simplement des toits de cases déplacés permettant éventuellement un accès ultérieur à l'espace funéraire, cela pendant un temps limité.

Les zones méridionales voient disparaître ces tumulus. Alors que la coutume de mettre à mort des dépendants reste relativement discrète en zone sahéenne dans les formations étatiques, nous assistons par contre à de véritables hécatombes dans les sociétés non étatiques de la zone forestière, que ce soit les îles Bissagos ou l'ancienne Côte d'Or. Ce contraste conforte ce que nous disons de l'importance de l'État dans la limitation du nombre des individus mis à mort lors des funérailles.

En face de ces données la zone mégalithique reste étonnamment muette. La population à l'origine des mégalithes n'est pas identifiable. Rien, ni dans ces témoignages, ni dans d'autres traditions historiques locales, ne permet d'identifier la population qui serait à l'origine du phénomène mégalithique et, à plus forte raison, les rites qui accompagnent ces sépultures, une situation d'autant plus curieuse que l'on connaît de nombreuses traditions portant sur cette période. L'ensemble des données récoltées militent néanmoins pour un rattachement des populations à l'origine de ces mégalithes aux familles linguistiques atlantiques. Nous aurions donc ici un ensemble culturel « archaïque » précédant la diffusion des architectures tumulaires gravitant dans la sphère d'influence mandé.

Ethnologie : une tradition tumulaire dérivée

Les rites funéraires sereer fournissent un bon corpus de comparaison.

P 1.1. Le chien et les rituels funéraires

L'analyse des croyances concernant les chiens est conduite par Dupire en distinguant les trois niveaux de signification de Turner (1967) :

1. Explication des informateurs (discours des acteurs),
2. Rapport entre le dire et le faire,
3. Niveau positionnel : intégration des symboles dans une structure.

J'ai tenté de réorganiser les données de Dupire selon ce schéma qui n'apparaît pas clairement dans la rédaction des articles.

Discours des informateurs (niveau 1)

Statut du chien chez les Sereer

Le chien est un animal domestique ambigu et ambivalent qui a donné lieu aux attitudes et aux croyances les plus paradoxales.

Connotations positives

Les chiens sont les animaux les plus proches de l'homme. Ils vivent à l'intérieur de l'habitation domestique et sont nourris dans une auge placée à l'entrée principale près de l'autel domestique. Les Sereer élèvent des chiens pour la chasse, la garde des troupeaux, la garde de la maison et celle des champs. Ils reconnaissent au chien de nombreuses qualités. Les chiens ont plus de pouvoir que les hommes. Ils voient à dix kilomètres de jour comme de nuit. Ils sentent la mort dans un village une semaine à l'avance.

Connotations négatives

Il existe néanmoins parallèlement une vision négative du chien due principalement au fait, qu'étant peu nourri, il fréquente les tas d'ordures, mange des charognes aux alentours des villages et devient ainsi un éventuel vecteur de rage. Dans le Siine on lui donne le nom d'un cousin croisé à plaisanterie ou encore celui d'un ennemi.

Les Sereer ne consomment pas la viande de chien, à l'exception du foie à la cérémonie annuelle de purification de la terre

Connotation des tombes de chiens

Cette ambiguïté se retrouve dans les discours concernant les tombes dites de chien.

Connotations positives

L'importance des tertres funéraires est directement mise en relation avec le statut du défunt. Ce volume peut être le résultat de plusieurs dépôts successifs en relation avec le dépôt de nouvelles toitures. Chez les Safen matrilineaires l'initiative concernant l'agrandissement était prise par le fils d'abord, puis par d'autres parents ou des gens des villages voisins, lorsqu'il s'agissait d'un notable. A chaque fois du sable était jeté sur le tumulus et l'agrandissait.

Les tertres de grandes dimensions liés au village sont considérés comme des tombes de chien, substitut d'individus de haut statut. Ils sont considérés comme avoir été refaits à de nombreuses reprises, ce qui implique un travail considérable. C'est un travail *de ceux qui mangent de la viande de chien*, ce qui est exceptionnel puisque les Sereer ne consomment pas la viande de cet animal, mis à part le foie.

Récits mythiques

Ces tombes-tumulus sont liées à un mythe sur l'origine de la mort.

1. Selon R.P. Boutrais, missionnaire basé à Thiès (rapporté par R.P. Tastevin dans un article « La religion des Nones ». *Études missionnaires*, 2,2, 81-10 et 2.3, 176-187) l'apparition de la mort est le résultat d'un comportement inadéquat.

« Les premiers hommes ne mourraient pas et ne devaient pas mourir. Le premier être qui mourut fut un chien. Il fut enterré à trois ou quatre kilomètres de Thiès, à Lui mbay fa, le tombeau du chien, dans une termitière au pied d'un baobab. Comme on n'avait jamais vu de mort ce fut une grande désolation ! Les femmes pleurèrent, on enveloppa le cadavre dans des pagnes et l'on tira force coups de fusils... Koh (Dieu) vit cette scène et accouru en colère : « comment ! vous faites tant de bruit pour un chien crevé ! Eh bien ! vous mourrez vous aussi. »

1. M. Dupire a conduit des enquêtes en 1978 dans le village sereer safen de Dobou à l'occasion des funérailles d'un animiste et récolté une autre version du mythe :

« Les gens du clan daya n'étaient pas mortels, alors que ceux des autres matriclans l'étaient et faisaient à leurs morts de grandes funérailles. Les gens daya assistaient à ces funérailles, faisaient des dons, mais ne recevaient rien en retour puisqu'ils ne mourraient pas. Le chef du clan daya décida alors de tuer son chien et les Daya lui firent des funérailles somptueuses. Ils égorgèrent trente boeufs, firent un énorme tumulus (visible à Dobou) dans lequel des barres de fer soutenaient la toiture de la case. Depuis les Daya furent mortels et leurs funérailles identiques à celle des autres clans safen (...). Si les Daya on fait cela, c'est qu'ils voulaient, eux aussi, bénéficier de condoléances.»

1. M. Dupire a recueilli d'autres informations à l'occasion de ses enquêtes chez les Sereer (15 mois de 1978 à 1981). Dans le village de Paaki le récit est comparable, mais le chien est remplacé par une vache *qu'ils enterrèrent pour que les autres matriclans égorgent pour eux.*

Rapport entre le dire et le faire (niveau 2)

Les rites horizontaux : les tombes de chien et les relations d'échanges entre matrilignages

La mise à mort d'un chien est l'acte qui a permis l'apparition de la mort et qui est à l'origine des échanges « horizontaux » qui ont lieu à l'occasion des funérailles.

L'édification des tumulus découle de l'apparition de la mort et permet de mettre en place les échanges qui lient les divers lignages. On doit souligner l'importance des relations de réciprocité entre matrilignages que tous appellent en français « dettes ». Lors des funérailles un membre du matrilignage note les noms des donateurs et l'importance des cadeaux. Les grandes funérailles apparaissent comme l'occasion d'échanges d'animaux sacrifiés et de cadeaux, consommables ou non, entre matrilignages et matriclans donateurs et receveurs de femmes (celui du défunt, de son père et de ses alliés), ainsi qu'entre amis (les dettes entre amis s'héritent aussi).

On donnera ici une vue simplifiée du système des prestations liées aux funérailles en se concentrant sur ce que l'on pourrait appeler le « noyau dur » de l'institution (fig. 5).

Rappelons que les Sereer forment une société bilinéaire. Les Sereer sont des agriculteurs qui capitalisent au niveau des matrilignages leurs surplus sous forme de bétail, utilisé dans diverses cérémonies et surtout lors des funérailles. Bien que le matrilignage domine en matière économique, le patrilignage est également un groupe solidaire, nommé, dirigé par un patriarche et transmettant le statut social et la responsabilité de la gestion des terres, à l'exception de la fonction sociale que détient la matrilignée des Guelewar.

La participation aux funérailles est l'occasion officielle permettant l'expression de la solidarité obligatoire entre parents utérins. Nous pouvons y déceler deux niveaux de prestations et contreprestations : 1. les compensations matrimoniales impliquant des dons de bétail au moment des funérailles, 2. des dons horizontaux entre matrilignages qui génèrent des dettes et donc des obligations de rendre.

Compensations matrimoniales et dons au moment des funérailles

Le système de prestations - contre-prestation suit le cycle suivant :

Phase 1. Compensation matrimoniale (prix de la fiancée) : le père du défunt rétribue le père de la future fiancée de son fils. La compensation matrimoniale comprend deux parts, approximativement égales, l'une destinée au père de la jeune fille et l'autre à sa famille utérine. La première était composée d'une barre de fer servant à la fabrication de lames de houe et pour la plupart des villages, d'un bœuf donnant un *droit relatif sur les enfants*. La seconde comprend une quantité plus ou moins importante de bovins, donnant *droit sur l'épouse*. Cette prestation était fournie en quasi-totalité par le matrilignage du jeune homme, son père pouvant concourir à fournir la part du père.

Phase 2. Mariage : l'épouse vient habiter chez son mari et supervise la gestion des surplus (la richesse) issus du travail agricole.

Phase 3. Décès du mari : au moment de la mort du mari les fils aînés des épouses du défunt doivent offrir des bœufs prélevés sur le patrimoine de leurs mères.

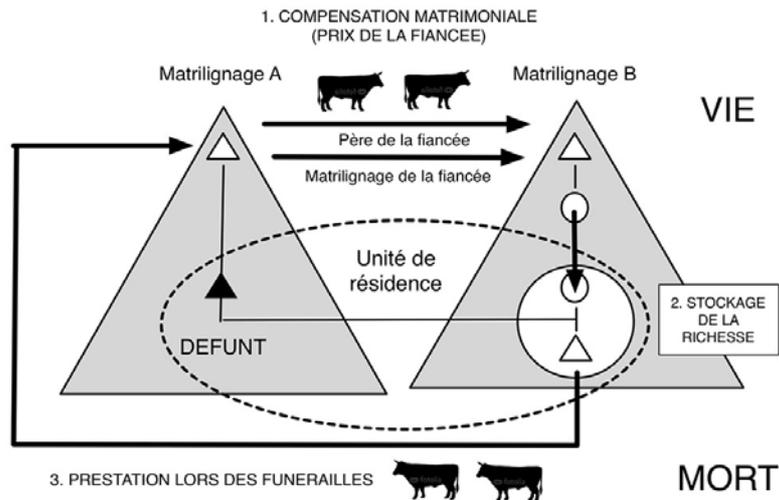


Fig. 5. Système de prestations - contre-prestations liant compensations matrimoniales et dons lors des funérailles. Schéma A. Gallay établi à partir des données de Dupire 1977.



Préparation d'un repas de funérailles chez les Sereer. Cliché <http://tatou64100.over-blog.fr>

Cette prestation du matrilignage joint est un remboursement partiel de la prestation matrimoniale effectuée par le père du défunt ; elle est donc considérée comme le moyen de garder le droit d'occuper l'habitation agnatique du défunt et de cultiver ses champs situés sur des terres d'usage agnatique dépendant du patrilignage.

Le mari reconnaissait le transfert de son épouse chez lui ; les fils réclament le droit de succéder à l'habitation et aux champs du père. Il y a symétrie des deux sacrifices ; celui du mari sanctionne son droit de résidence virilocale, celui des enfants envers leur père permet leur maintien au domicile paternel.

Offrir un bovin aux funérailles, c'est en quelque sorte prolonger ou renouveler le contrat de mariage. Le don est un remboursement partiel de la prestation matrimoniale qu'a versée en son temps le père du défunt pour épouser la mère de celui-ci.

Dons entre matrilignages

D'autres dons entre matrilignages s'effectuent de façon plus directe, mais tous peuvent être considérés comme des dettes nécessitant remboursement à l'occasion d'un autre décès.

Selon Dupire, les biens offerts – bovins, caprins, nourriture, numéraire – sont massivement consommés ou redistribués sur place. Il n'y a rien qui ressemble à un potlatch au sens strict, à une distribution de richesse en vue d'obtenir un gain de prestige. Tout au plus pourrait-on parler, dans certains cas de gaspillage, puisque le surplus ainsi dépensé représente une part importante du revenu annuel d'un cultivateur, par contre l'ostentation n'est pas absente de ces comportements économiques, comme l'atteste le vocabulaire qui distingue les funérailles « sèches », pauvres, des funérailles « mouillées », abondantes.

Le matrilignage du défunt n'étale pas sa richesse propre mais, en acceptant des dons, il s'engage à les retourner et par là même affirme son potentiel économique. Tous ces dons sont en effet comptabilisés et les Sereer les considèrent comme des dettes collectives au matrilignage.

Les rites « verticaux » : les sacrifices de chiens

Un chien était sacrifié autrefois chez tous les Sereer cangin pour purifier les champs et assurer leur fertilité. Le sacrifice, de caractère religieux, fait appel à la réciprocité entre les hommes et les forces surnaturelle, grands ancêtres, génie, Dieu.

Dans les royaumes du Siine et du Saalum on ne trouve aucune mention du sacrifice du chien, alors que toutes les sous-ethnies sereer cangin le pratiquent encore annuellement ou l'ont pratiqué dans un passé proche.

Le chien est égorgé avec une pointe de lance. Ce mode de mise à mort semble conférer à l'animal un caractère humain. Le sang est répandu au pied de l'autel des ancêtres. Seul le foie est mangé, consommé grillé, par l'officiant et les jeunes enfants qui acquièrent le courage du chien. Le cadavre de l'animal est pendu à un arbre à la limite des terres. Une des pattes est détachée et déposée dans une mare en offrande au génie qui l'habite.

P2.1. Le chien bon à penser (niveau 3)

Le chien est donc un animal polysémique. Trois oppositions permettent de saisir cette ambivalence :

- intérieur/extérieur. Les vraies sépultures sont liées aux habitants du village reliés entre eux par des liens de filiation. Les gens de caste, considérés comme des étrangers, n'ont pas droit à ce type de sépulture (les griots étaient déposés dans les troncs creux des baobabs).
- élevé/plat. La hauteur du tumulus est le symbole du statut du défunt.
- chien substitut d'un homme de haut rang/chien substitut de bas statut. Le chien est le substitut de l'homme et exprime les mêmes oppositions.

Tombes de chien		
	Interprétation positive	Interprétation négative
Caractère	Intérieur	Extérieur
	Elevé	Plat
	Substitut d'homme	Charogne
Valeur	Réciprocité funéraire entre lignages	Non réciprocité, réjection
	Mort nécessaire à la réciprocité	Mort punition

Tab. 1. Signification du chien chez les Sereer.

Intégration structurale

En résumé le chien est un animal bon à penser les relations entre clans, qui s'expriment dans les récits de l'origine de la mort et des systèmes de réciprocités (niveau mythique selon Dupire) et dans les relations entre les hommes et les forces surnaturelles (niveau rituel selon Dupire).

On comprend, dans cette perspective, qu'on puisse le retrouver dans une sépulture, sans pour autant pouvoir préciser le sens précis donné à cet acte par les gens de l'époque.

Ethnologie : traditions du terroir

Au sud-est de l'aire des mégalithes sénégalais se situe une mosaïque de populations rattachables à la famille linguistique atlantique, populations pour lesquelles nous possédons certaines informations sur les rites funéraires. On liste ici ces données en les rattachant aux populations concernées. Le mérite revient Luc Laporte (2017) d'avoir attiré l'attention sur le potentiel que représentent ces zones situées au sud-est de l'aire mégalithique sénégalaise, essentiellement rattachées aux langues atlantiques septentrionales et méridionales, pour la compréhension des architectures funéraires des mégalithes sénégalais.

P1. 2. Données d'observation

Bijago (famille proto-atlantique)

Les populations de l'archipel des Bijago ne présentent pas de monumentalisme funéraire. Le cercueil est en vannerie ; il est déposé dans une fosse ou une cavité vide et la tombe n'est pas recouverte d'un tumulus. Le mobilier accompagnant le mort est constitué de parures et d'étoffes. Les épouses du défunt et des esclaves en grand nombre sont mis à mort ou enterrés vifs. La présence d'une cavité vide est également mentionnée chez les Pepel chez qui on observe également des cercueils d'osier tressé.

Koniagui (Famille atlantique septentrionale)

Mauny (1961) signalait déjà qu'au point de vue ethnographique, des comparaisons pouvaient être faites avec des piquets alignés présents dans certains villages - dont certains fourchus à l'instar des pierres en lyre - et servant au culte des ancêtres.

On remarquera néanmoins que de tels dispositifs ne sont pas forcément associés à des sépultures, même si cela arrive parfois, et que la taille des pieux en bois concernés est bien plus réduite que celle des monolithes en latérite du mégalithisme sénégalais. Quelques éléments de convergence méritent toutefois d'être cités. Il s'agit par exemple des entailles superposées que l'on observe à la base de l'embranchement de poteaux fourchus placés au sein

du *renka* dédié aux ancêtres et que l'on retrouve sous la forme de deux traits gravés horizontaux - situés au même emplacement - sur au moins deux pierres en lyre provenant respectivement des sites mégalithiques de Wanar et de Keur Ali Ngane (Laporte *et al.* 2015). Pour Monique Gessain (2004), ces fourches de bois seraient d'abord des pièces d'architecture supportant par exemple la porte de sa maison, ou le lit du défunt, auxquelles on tenterait de fixer l'âme de la personne décédée. Cela fait l'objet d'une cérémonie qui se déroule généralement une quinzaine de jours après l'enterrement. Cette même pièce de bois sera déplacée quelques mois plus tard pour être placée au sein de l'autel des ancêtres à l'occasion d'une nouvelle cérémonie (Lestrangle 1955).

Le défunt est enterré le jour de son décès ou le lendemain. Sa tombe est marquée par le toit de sa case posé sur un petit mur de vannerie constitué par le haut du mur de sa case. Au sommet de la tombe, la coiffure du défunt marque la tombe d'un homme, un coussinet de portage celle d'une femme. Un bâton est planté devant la tombe. Quelques mois plus tard, en général au cours de la saison sèche suivant le décès, grâce à un nouveau rituel, l'âme du défunt rejoindra définitivement les poteaux funéraires de sa famille. Il n'est plus à craindre et fait désormais l'objet de prières et ses descendant lui offriront des sacrifices en échange de sa protection et de ses conseils Gessain (2004, p. 41). Les poteaux reçoivent alors des offrandes de bière et de coqs. Les ancêtres peuvent être interrogés en lisant leurs réponses dans la couleur des testicules du coq sacrifié.

Il existe ici des funérailles différées (Lestrangle 1955, p. 69) :

« Après la mort, la partie essentielle de l'homme anonkwol, principe spirituel immortel, va mener une vie propre, dont différentes cérémonies et rites funéraires vont déclencher les étapes : après la mort et l'enterrement, dès que l'anonkwol est sorti de la tombe ((kadyinka) il se promène dans le village, redoutable. La cérémonie wakuey va fixer l'anonkwo aux poteaux de bois de la porte et du lit du défunt. L'installation de ces poteaux auprès d'autres poteaux funéraires (renka (...)) apaise définitivement l'anonkwol. Pour celui-ci un nouvel état commence : il n'est plus à craindre mais à prier et ses descendant lui offriront des sacrifices. »

Manjak (famille atlantique septentrionale)

On signale des pieux fourchus associés à des pieux de bois verticaux présentant des extrémités taillées en boule (Laporte *et al.* 2017, fig. 5).

Chez les Manjak, l'étagement des funéraires sont relatées dans des écrits du XX^e siècle, mais aussi par des articles scientifiques beaucoup plus récents et un film (Teixeira 2003). Elles interviennent en trois étapes qui se succèdent dans le temps : la mise au tombeau, puis les grandes funérailles, et enfin les rites qui permettent au défunt d'acquérir un statut d'ancêtre. Par la suite les grandes funérailles sont plutôt réservées à ceux (et celles) qui disposent d'une nombreuse descendance. D'après Carreira (1947) certaines coutumes s'accompagnaient, avant le milieu du XX^e siècle, de festivités qui pouvaient conduire à sacrifier plusieurs dizaines de têtes de bétail. (Laporte *et al.* 2018, p. 131).

Bassari (famille atlantique septentrionale)

Des pierres dressées de dimensions modestes peuvent remplacer des poteaux de bois.

Banun/Banyun (famille atlantique septentrionale)

Les navigateurs portugais de la seconde moitié du XV^es. signalent sur les côtes situées au sud de la Gambie la vénération de pièces de bois auxquelles on sacrifie des chiens et offrent du vin, de l'huile et du riz.

Chez les Bassari le haut de la case est alors matérialisé - à l'image de la maison Bassari - par une murette circulaire en pierre sèche. Chez les Beliyan Bassari du Sénégal oriental, seules les

tombes de prêtres seraient regroupées en nécropoles : selon Jean Girard (1992 p.165) chacune présente l'aspect d'une petite case circulaire dépourvue de porte, au mur de pierres empilées, coiffée d'un toit conique en paille.

Kissi (famille atlantique méridionale)

On retrouve l'utilisation des toits de case chez les Kissi.

Paulme (1954, p. 135) signale un certain étagement des cérémonies liées aux funérailles :

« La levée du deuil est marquée par trois évènements qui, pour exprimer le même souci d'installation définitive du mort au rang d'ancêtre, demeurent toutefois indépendants. Sacrifice d'expulsion, pose d'une pierre sur l'autel des ancêtres, partage de l'héritage, des raisons d'ordre pratique font que ces trois moments de la levée du deuil ne coïncident presque jamais. »

Themne (famille atlantique méridionale)

On trouve dans les régions de parler themne des plateformes circulaires couvertes de dalles de pierres et entourées de dalles qui peuvent abriter des sépultures et qui ne sont pas sans rappeler les monuments Namoratunga du lac Turkana.

Royaume gan d'Obiré (kaansa, famille Gur)

Des piquets fourchus peuvent représenter aussi bien des esprits ou des "génies" que des ancêtres. Les petits sont destinés aux ancêtres, les plus grands sont pour les esprits et les "génies". Certains bâtons fourchus peuvent être associés à des sépultures en forme de tumulus-pierrier (Père 2004, p.196).

De ces exemples on peut retenir l'idée que les pierres frontales du mégalithisme sénégalais pourraient avoir connu des équivalents en bois, et que ceux-ci ne furent peut-être pas étrangers à la constitution d'autels des ancêtres. On notera également la fréquence avec laquelle des toits des cases des défunts peuvent être placés sur les tombes comme c'est le cas chez les Sereer.

P2.2. Des rituels funéraires différés

La séquence archéologique du tumulus 43 peut désormais être lue à la lumière des données ethnologiques.

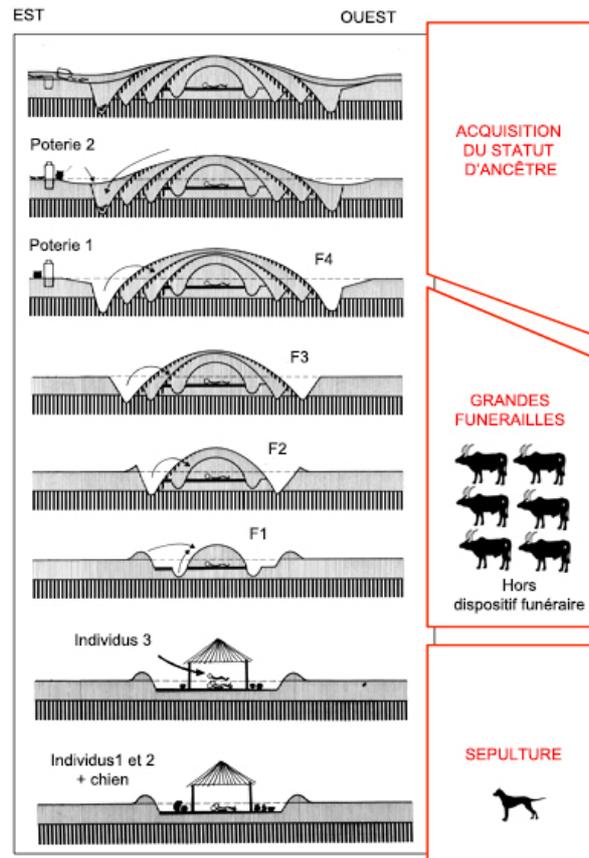


Fig.6. Nécropole des Mbolob Tobé près de Santhiou Kohel, tumulus 43. Déroulement du processus funéraire dans l'hypothèse de la présence d'un abri funéraire initial (Jean-Paul-Cros) et celle de rites funéraires différés (Luc Laporte).

La première phase des inhumations proprement dites est probablement en relation avec une maison funéraire permettant un accès à la sépulture et peut-être surmontée du toit de la case du défunt. Le mort est accompagné d'un individu probablement mis à mort au moment du décès et du cadavre démembré d'un chien offert en sacrifice. On a déposé autour de la construction des poteries qui seront détruites lors de la seconde phase des funérailles et dont les restes seront incorporés dans la masse du tumulus.

Quelque temps après, alors que les deux premiers individus sont déjà en état de décomposition avancé, un troisième cadavre est introduit dans la sépulture. Il appartient probablement à la famille du défunt. Il s'agit vraisemblablement d'un individu mort de morts naturel ou de maladie et non d'un individu sacrifié.

Dans une deuxième phase correspondant aux grandes funérailles rassemblant les membres de la famille étendue. La maison des morts est détruite et des jeunes des village voisins sont mobilisés pour édifier le tumulus surmontant la sépulture. Ce processus comprend quatre phases successives probablement espacées dans le temps (?). Ces grandes funérailles sont l'objet de repas en commun réunissant membres de la famille du défunt et familles associées à l'occasion desquels on immole nombre de bovidés pour soutenir les travailleurs.

Lors d'une ultime phase le mort cesse d'errer et perd son pouvoir d'importuner les vivants. Il acquiert alors son statut d'ancêtre. Son âme se fixe dans la pierre frontale érigée devant le monument. Cette dernière fait l'objet de libations associées à deux poteries déposées au pied de la frontale rendues inutilisables par perforation du fond.

Une vision intégrée

La vision proposée intègre donc des données ethnologiques et des données archéologiques.

A plan archéologique la vision proposée fait également appel à des données d'autres nécropoles. La question des morts d'accompagnement fait l'objet d'une vaste littérature qu'il n'y a pas lieu de reprendre ici. L'hypothèse du dépôt de céramiques autour de la maison funéraire trouve un écho dans la situation observée sur la nécropole du Wanar. Sur ce site les sépultures ne sont pas accompagnées, sinon exceptionnellement, de dépôts de poteries, mais on peut décrire des vestiges entourant les cercles distincts des poteries déposées en offrande lors de la troisième phase du processus funéraire (Delvoye 2019).

Au plan ethnologique l'hypothèse de funérailles différées est bien étayée par les données archéologiques. Plusieurs points restent par contre indécidables. Le statut rituel du chien ne peut être précisé étant donné l'ambiguïté du statut de cet animal dans les croyances locales et le discours des acteurs. Les unités sociales en relation avec les grandes funérailles réunissent certainement la famille étendue mais il est impossible de savoir qui a été responsable de l'édification des tumulus successifs. De même l'organisation des repas communautaires réunissant les participants aux grandes funérailles reste inconnue alors que les inhumations et les cérémonies d'acquisition du statut d'ancêtre n'impliquaient probablement qu'un cadre familial plus restreint.

Références

- BLENCH R. 2006. *Archaeology, language, and the african past*. Lanham, New York, Toronto, Oxford : Rowman & Little Field Publishers, Inc. (Altamira Press).
- CARREIRA A. 1947. *Vida social dos Manjacos*. Lisbonne : Centro de estudos da Guiné portuguesa, Bissau.
- CROS J. P., LAPORTE, L., GALLAY A. 2013. Pratiques funéraires dans le mégalithisme sénégalais : décryptages et révisions. *Afrique, Archéologie, Art*, 9, p. 67-84.
- CROS J.-P., LAPORTE L, BOCUM H *et al.* (à paraître). Wanar : pratiques funéraires dans le mégalithisme sénégalais, 2. Etudes anthropologiques et comparaisons. *Congrès panafricain de préhistoire : Dakar*.
- DELVOYE A. 2019. *Les productions céramiques protohistoriques de l'aire mégalithique sénégalaise dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest aux I^{er} et II^e millénaires de notre ère*. 2 vol. Thèse Université Paris I, Panthéon Sorbonne.
- DUPIRE M. 1977. Funérailles et relations entre lignages dans une société bilinéaire : les Sereer (Sénégal). *Anthropos*, 72 / 3-4, p.376-400
- DUPIRE M. 1985. Les « tombes de chiens » : mythologie de la mort en Pays sereer (Sénégal). *Journal of religion in Africa*, 15,3, p. 201-215.
- GALLAY A. 2015. Pierres levées du Sénégal et sociétés lignagères segmentaires. In : Rodriguez G., Marchesi H. (éds). *Statues menhirs et pierres levées du Néolithique à aujourd'hui*. Actes du 3^{ème} colloque international sur le statuaire mégalithique, Saint-Pons-de-Thomières, 12-16 septembre 2012. Saint-Pons-de-Thomières : Groupe archéologique du Saint-

- Ponais ; Montpellier : Direction régionale des affaires culturelles Languedoc-Roussillon, p. 66-77.
- GALLAY A. 2016. Monumentalisme africain. *L'archéologue*, 126, juin-juillet-août 2013, p. 30-37.
- GALLAY A., PIGNAT G., CURDY P. 1982. Mbolop Tobé (Santhiou Kohel, Sénégal) : contribution à la connaissance du mégalithisme sénégalais. *Archives suisses d'anthropologie générale* (Genève), 46, 2, p. 217-259.
- GALLAY A. & PIGNAT G., CURDY P. collab. à paraître. *Les fouilles de Mbolop Tobé (Santhiou Kohel, Sénégal) dans le contexte du mégalithisme sénégalais*. Leyden : Brill.
- GARDIN J.-C., GALLAY A. A paraître. *Stratégies pour l'archéologie*. Gollion : Infolio
- GESSAIN M. 2004. *Coniagui, Guinée, Sénégal et Gambie : 1904-2004, histoire d'une diaspora*. Saint-Maur-des-Fossés : Sépia.
- GIRARD J. 1992. *L'or du Bambouk : une dynamique de civilisation ouest-africaine : du royaume de Gabou à la Casamance*. Genève : Georg.
- HEINE B., NURSE D. (éds). 2004. *Les langues africaines*. Paris : Karthala.
- LAPORTE L., DELVOYE A., BOCOUM H., et al. 2015. Décorations et représentations symboliques sur les mégalithes du Sénégal et de Gambie. *Arqueologia y Prehistoria del Interior peninsular*, 3, p. 334-356.
- LAPORTE L., CROS J.-P., BOCOUM H., et al. 2018. Mégalithes du Sénégal : l'hypothèse de rites funéraires différés. *Journal des Africanistes*, 88, 1, p. 118-147.
- LAPORTE L., BOCOUM H., DELVOYE A. et al. 2017. Les mégalithes du Sénégal et de la Gambie dans leur contexte régional. *Afrique, archéologie, art*, 13, p. 93-119.
- LESTRANGE M. de 1955. *Les Coniagui et les Bassari (Guinée française)*. Paris : Presses Universitaires de France.
- MAUNY R. 1957. L'aire des mégalithes "sénégalais". *Notes africaines*, 73, p. 1-3.
- MAUNY R. 1961. *Tableau géographique de l'Ouest africain au Moyen Age d'après les sources écrites, la tradition et l'archéologie* (réédition Amsterdam : Swets ; Zeitlinger, 1967, 1975). Dakar : Institut français d'Afrique noire (Mémoires de l'Institut français d'Afrique noire, 61).
- PAULME D. 1954. *Les gens du riz : les Kissi de Haute Guinée*. Paris : Plon
- PÈRE M. 2004. *Le royaume Gan d'Obiré : introduction à l'histoire et à l'anthropologie, Burkina Faso*. Saint-Maur : Sépia.
- TESTART A. 2004a. *La servitude volontaire 1 : les morts d'accompagnement*. Paris : Errance.
- TESTART A. 2004b. *La servitude volontaire 2 : l'origine de l'État*. Paris : Errance.
- TEIXEIRA M. 2003. *Enterrement à Karonkã, Guinée Bissau, Karonkã, novembre 2001*.
https://www.canal-tv/video/smm/enterrement_a_karonka_rituel_funeraire_guinee_bissau.13026.
- TURNER, V. W. 1967. *The forest of symbols : aspects of Ndembu ritual*. Ithaca, London : Cornell U.P.
- WILLIAMSON K. 1989a. Niger-Congo overview. In : Bendor-Samuel J., Hartell R. L. (éds). *The Niger-Congo languages : a classification and description of Africa's largest language family*. Lanham : University Press of America, p. 3-45.

WILLIAMSON K. 1989b. Benue-Congo overview. In : Bendor-Samuel J., Hartell R. L. (éds). *The Niger-Congo languages : a classification and description of Africa's largest language family*. Lanham : University Press of America, p. 247-274.